FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
R-Flex Resin

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit R-Flex Resin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif d'isocyanate à deux composants.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

R-Flex Resin

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient

DIISOCYANATE DE 4,4'-DICYCLOHEXYLMÉTHANEDIYLE, Polyurethane Prepolymer, DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

R-Flex Resin

DIISOCYANATE DE 4,4'-DICYCLOHEXYLMÉTHANEDIYLE **10-30%**

Numéro CAS: 5124-30-1 Numéro CE: 225-863-2

Classification
Acute Tox. 3 - H331
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319
Resp. Sens. 1 - H334
Skin Sens. 1 - H317
STOT SE 3 - H335

ALPHA-HYDRO-OMEGA-HYDROXYPOLY(OXY-1,4-BUTANEDIYL) **10-30%**

Numéro CAS: 25190-06-1

Classification
Aquatic Chronic 3 - H412

Polyurethane Prepolymer **10-30%**

Numéro CAS: 103837-45-2

Classification
Skin Sens. 1 - H317

Butanone **5-10%**

Numéro CAS: 78-93-3 Numéro CE: 201-159-0

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H336

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE **<1%**

Numéro CAS: 101-68-8 Numéro CE: 202-966-0

Classification
Acute Tox. 4 - H332
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319
Resp. Sens. 1 - H334
Skin Sens. 1 - H317
Carc. 2 - H351
STOT SE 3 - H335
STOT RE 2 - H373

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

R-Flex Resin

Information générale	Les personnes allergiques aux isocyanates et particulierement celles souffrant de l'asthme ou autres conditions respiratoires ne devront pas travailler avec les isocyanates. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Les personnes présentant une affection pulmonaire ne devraient pas manipuler ce produit. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

R-Flex Resin

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Butanone

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 0.01 ppm(S-Inh) 0.1 mg/m3(S-Inh)
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 0.02 ppm(S-Inh) 0.2 mg/m3(S-Inh)
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DIISOCYANATE DE 4,4'-DICYCLOHEXYLMÉTHANEDIYLE (CAS: 5124-30-1)

DNEL
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.6 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.3 mg/m³

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (CAS: 101-68-8)

DNEL
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.05 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



R-Flex Resin

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.
Autre protection de la peau et du corps	Porter une combinaison de protection chimique.
Mesures d'hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Liquide limpide.
pH	pH (solution concentrée): 7 @ 25 ºC
Point de fusion	n/d°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>149.°C @
Point d'éclair	>204.4°C Méthode Tag en creuset fermée.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.03 @ 25 ºC°C
Viscosité	3.2-8.5 Pa s @ °C

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Alcools, glycols. Amines. Bases.

10.2. Stabilité chimique

R-Flex Resin

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau, humidité. Alcools, glycols. Amines. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 28 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 120,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 20,0

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Les personnes allergiques aux isocyanates et particulierement celles souffrant de l'asthme ou autres conditions respiratoires ne devront pas travailler avec les isocyanates. Les personnes présentant une affection pulmonaire ne devraient pas manipuler ce produit. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Le produit contient de petites quantités d'isocyanates. Peut provoquer une allergie respiratoire. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

DIISOCYANATE DE 4,4'-DICYCLOHEXYLMÉTHANEDIYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg) 18 200,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 18 200,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg) 7 000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 7 000,0

R-Flex Resin

Toxicité aiguë - inhalation	
ETA inhalation (gaz ppm)	700,0
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	3,0
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	0,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 hours: 1.2mg/l mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 hours: >500mg/l mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Assessment of biological degradability (Closed-Bottle Test) 60 %.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information requise.

R-Flex Resin

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	03/04/2018
Révision	2
Remplace la date	20/11/2017
Numéro de FDS	20766
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R-Flex Resin

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.